

DIRIGEANTS D'ENTREPRISES

S40.G10.05.015.001 Code statut catégoriel conventionnel code 03

Pourquoi déclarer ce statut professionnel auprès des régimes complémentaires de retraite ?

La notion de "Dirigeant" est gérée par les régimes complémentaires pour savoir si en cas de non versement des cotisations les salariés peuvent bénéficier de l'inscription au titre du précompte des cotisations dues. Elle doit donc être déclarée dans la déclaration annuelle des salaires.

Délibération D21 Agirc – Délibération 20B Arrco - Voir Texte de base

Comment déclarer ce statut dans la Dads ?

Il convient de renseigner la rubrique S40.G10.05.015.001 avec le code 03 "cadre dirigeant (votant au collège employeur des élections prud'hommes)".